

WISSEMBOURG

Le sel de la vie !



Maison du sel © C. Scharf

Départ : Office de Tourisme, 11 place de la République, 67160 Wissembourg

Durée : Environ 1 h

Attention : si vous partez à la découverte du trésor en soirée, pensez à emmener une lampe de poche, ce sera plus pratique !

Bienvenue à Wissembourg pour une chasse au trésor gourmande ! À chaque étape, pensez à noter votre indice ci-après. Les quatre premiers indices vous donneront des mets similaires à votre mot trésor et les suivantes, tous les ingrédients permettant la fabrication de ce dernier.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10

1 En sortant de l'Office de Tourisme, partez à gauche dans la rue du Sel. Observez le restaurant du Cygne. Parmi les trois photos ci-dessous, laquelle n'a pas été retouchée ? **L'indice n° 1** est noté sous votre réponse.



▼ PÂTE ▼ PURÉE ▼ PAIN

2 Poursuivez et remarquez le porche du n° (3 x 2 = ...) de la même rue. Une année est gravée dessus. Faites la somme de tous les chiffres qui la compose. **L'indice n° 2** est :

- CHOUCROUTE** : Si le résultat est impair.
 BRIOCHE : Si le résultat est pair.

3 Continuez et remarquez la façade décorée de la maison n° (10 x 2 = ...). Persévérez et trouvez le linteau sculpté de la maison au n° (6 x 2 + 1 = ...). Une année est gravée dessus. Faites la somme de tous les chiffres qui la compose. **L'indice n° 3** est le mot noté devant la suite, dans laquelle vous pouvez logiquement inscrire votre réponse.

FLAMMENKUCHE : 8 / ... / 4 / 2

PAIN AU LAIT : 11 / 14 / ... / 20

BAECKOEFFE : 4 / ... / 12 / 16

4 Au bout de la rue, partez à gauche dans la rue Traversière et observez la maison du prêteur royal. Voyez-vous les quatre mots en latin sur le linteau ? Quelle est la première lettre du premier mot ? Quel est le numéro de cette dernière dans l'alphabet ? **L'indice n° 4** est le mot noté en face du mot alsacien désignant votre réponse.

Nombre en alsacien	Mot indice
EINS	FAST FOOD
ZWEI	GASTRONOMIE
DRËI	BISTRONOMIE
VIER	VIENNOISERIE

5 Engagez-vous ensuite sous le porche dans la rue des Augustins. Au bout de cette rue, prenez à droite sur le quai Anselmann et observez la dernière maison à droite, la maison Vogelsberger. Parmi les trois images ci-dessous laquelle est présente sur la peinture au-dessus de l'entrée ?

L'indice n° 5 est noté sous votre réponse.



▼ AVOINE ▼ FARINE ▼ CHAPELURE

6 Continuez et au bout du quai traversez le petit pont, allez ensuite observer la sculpture en grès à droite, sur le mur d'en face. **L'indice n° 6** est noté à côté de l'affirmation correcte de la description de cette dernière.

SUCRE : La sculpture à trois cornes et 10 dents.

POIVRE : La sculpture à deux cornes, tire la langue et a un œil fermé.

FARINE : La sculpture à deux cornes, tire la langue et a 7 dents.

7 Dirigez-vous ensuite à gauche dans la rue du Chapitre pour aller voir le cloître de l'abbatiale. Regardez le petit panneau d'information. Dans le paragraphe en français, recopiez les lettres correspondant au code suivant pour trouver votre **indice n° 7** (le titre ne compte pas comme une ligne) :

le **chiffre en rouge** indique le **n° de la ligne** et le **chiffre en bleu** la **position de la lettre** dans la ligne.

Ex. : 3-1 = F

3-9 ; 3-6 ; 1-7

8 Profitez-en pour entrer voir ce magnifique cloître et en ressortant, continuez dans la même rue à gauche. Remarquez l'ancienne sous-préfecture devenue un musée. Empruntez ensuite l'avenue de la Sous-Préfecture, longer l'église par la droite et arrêtez-vous derrière cette dernière pour l'observer. Parmi les trois dessins ci-dessous lequel vous montre les formes présentes au-dessus de toutes les fenêtres. **L'indice n° 8** est noté sous votre réponse.



▼ HUILE ▼ MARGARINE ▼ BEURRE

9 Poursuivez et une fois sur la place du Saumon, cherchez la maison du Sel en face de vous. Lisez la petite plaque explicative. Avant d'être la maison du Sel, elle avait une autre fonctionnalité, laquelle ?

Si c'était une boulangerie, **l'indice n° 9** est **LEVURE CHIMIQUE**, pour une boucherie, c'est **LEVURE BOULANGÈRE** et pour un salon de coiffure c'est **MAÏZENA**.

10 Reprenez votre route tout droit jusqu'à l'Hôtel de Ville. Observez ce dernier. Que voyez-vous entre les deux anges ? **L'indice n° 10** est noté sous votre réponse.



▼ CURRY ▼ CURCUMA ▼ SEL

Récapitulez pour trouver de quelle spécialité alsacienne il s'agit... Un petit indice : un magasin situé en face de l'Office de Tourisme vend votre réponse déclinée de toutes sortes.

C'est bon, vous avez trouvé ? Entrez maintenant dans l'Office de Tourisme et donnez votre sésame, une surprise vous attend !



OFFICE DE TOURISME
DE L'ALSACE VERTE
BUREAU D'INFORMATION
DE WISSEMBOURG

11 place de la République
67160 Wissembourg
Tél. +33 (03) 88 94 10 11
tourisme@alsace-verte.com

HORAIRE :

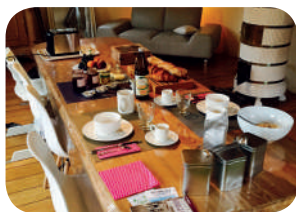
Du lundi au samedi :
de 10h à 12h et de 14h à 17h30,
les 4 dimanches de l'Avent :
de 14h à 17h30

Le 24 décembre : de 10h à 12h
Fermé le 1er lundi du mois,
les 25, 26/12 et le 01/01

JEU-CONCOURS

Pour prolonger les bons moments que vous venez de passer à la recherche des trésors de Noël, participez au tirage au sort et tentez de gagner :

**UN SÉJOUR EN FAMILLE À "LA GRANGE AUX COQS",
CHAMBRES D'HÔTES À ITTENHEIM,
EN ALSACE !**



POUR PARTICIPER AU TIRAGE AU SORT :

A chaque chasse réalisée – et donc à chaque trésor découvert – faites tamponner le bulletin de participation ci-contre par l'office de tourisme concerné.

Lorsque vous aurez découvert 3 trésors, complétez lisiblement le bulletin et remettez-le à l'un des offices de tourisme participant aux Chasses aux Trésors de Noël.

Le tirage au sort aura lieu durant la 2e quinzaine de janvier 2021. Le gagnant sera averti par téléphone et son bon-cadeau lui sera adressé par courrier.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT :

• ARTICLE 1

Alsace Destination Tourisme, 1 rue Camille Schlumberger à 68000 COLMAR, propose des Chasses aux Trésors de Noël 2020 avec un tirage au sort. Ce jeu est organisé dans le cadre de la campagne « Noël en Alsace 2020 » du 25 Novembre 2020 au 06 Janvier 2021, dans les 26 Offices de Tourisme suivants :

Alsace Verte, Hanau-La Petite Pierre, Seltz-Lauterbourg, Pays Rhénan, Pays de Haguenau, Pays de Saverne, Kochersberg, Mossig et Vignoble, Pays du Mont Sainte-Odile, Obernai, Pays de Barr, Grand Ried, Sélestat Haut-Koenigsbourg Tourisme, Pays de Ribeauvillé-Riquewihr, Val d'Argent, Vallée de Villé, Colmar et sa Région, Pays Rhin-Brisach, Vallée de Kayersberg, Vallée de Munster, Eguisheim-Rouffach, Pays de Guebwiller, Masevaux, Thann-Cernay, Mulhouse, Sundgau.

• ARTICLE 2

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (ou mineure à condition de disposer d'une autorisation parentale) résidant en France ou à l'étranger à l'exclusion des dirigeants, des collaborateurs permanents et occasionnels

ainsi que des membres de leurs familles directes (ascendants, descendants, conjoints) d'Alsace Destination Tourisme.

• ARTICLE 3

La participation au tirage au sort des « chasses » s'effectue exclusivement par le dépôt d'un bulletin de participation portant les tampons de 3 Offices de Tourisme différents, de 3 commerçants partenaires ou le nom du trésor manuscrit par vos soins, attestant les 3 « chasses » réalisées. Le bulletin doit être déposé à l'accueil des Offices de Tourisme cités à l'article 1. La participation au tirage au sort est individuelle.

• ARTICLE 11

Le présent règlement est disponible sur demande auprès d'Alsace Destination Tourisme. Tout joueur est réputé l'avoir accepté par le simple fait de sa participation.

Les données recueillies via le formulaire de participation (nom, prénom, adresse, téléphone et mail) sont intégrées par les Offices de Tourisme dans leur outil commun de gestion relation client ; ces données sont utilisées pour envoyer des informations touristiques aux joueurs.

• ARTICLE 16

Le lot gagnant sera envoyé sous forme de bon de réservation par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.

• ARTICLE 17

Le lot attribué est personnel et non cessible. Il ne pourra faire l'objet d'aucun échange ou d'une quelconque contrepartie en numéraire ou autre.

• ARTICLE 19

Conformément aux dispositions des articles L121.37 et L121.38 du Code de la Consommation, le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande, en écrivant à l'adresse du jeu : Alsace Destination Tourisme.

Les frais de demande de règlement adressée par courrier sont remboursés sur la base du tarif lent en vigueur, sur simple demande écrite à l'adresse du jeu (joindre un RIB ou un RIP)

BULLETIN DE PARTICIPATION

CHASSES AUX TRÉSORS DE NOËL 2020/2021

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : Téléphone :

Adresse mail :



Office de
Tourisme

①



Office de
Tourisme

②



Office de
Tourisme

③

